

Lancement de la politique de l'arbre

Division environnement



Qu'est-ce qu'une politique de l'arbre ?

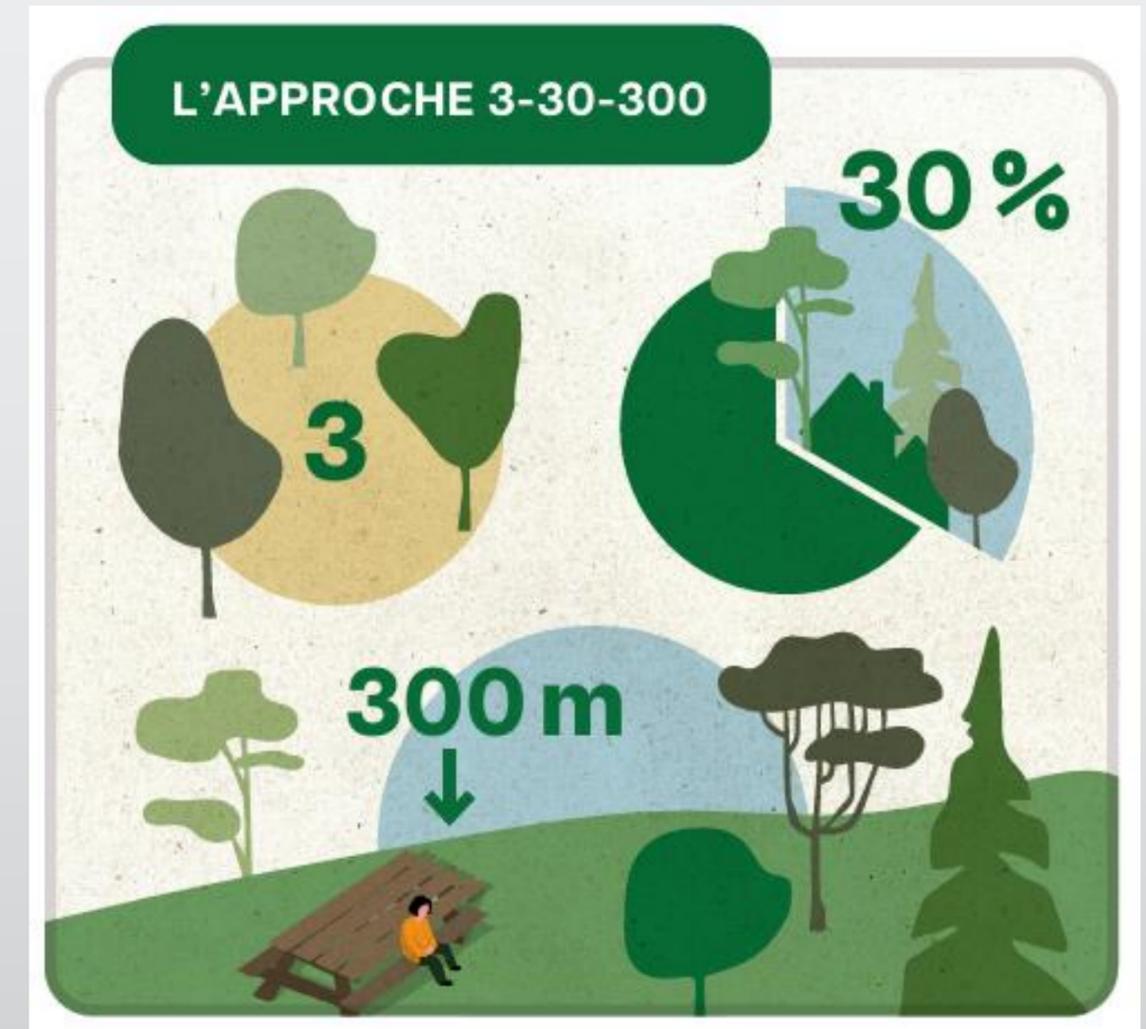
Document qui souligne l'engagement de la Ville à encadrer et planifier des actions autour d'une vision commune de l'arbre.

Elle vise à intégrer la protection des arbres et des forêts dans les décisions et à promouvoir leur importance pour la santé de l'environnement et des communautés.

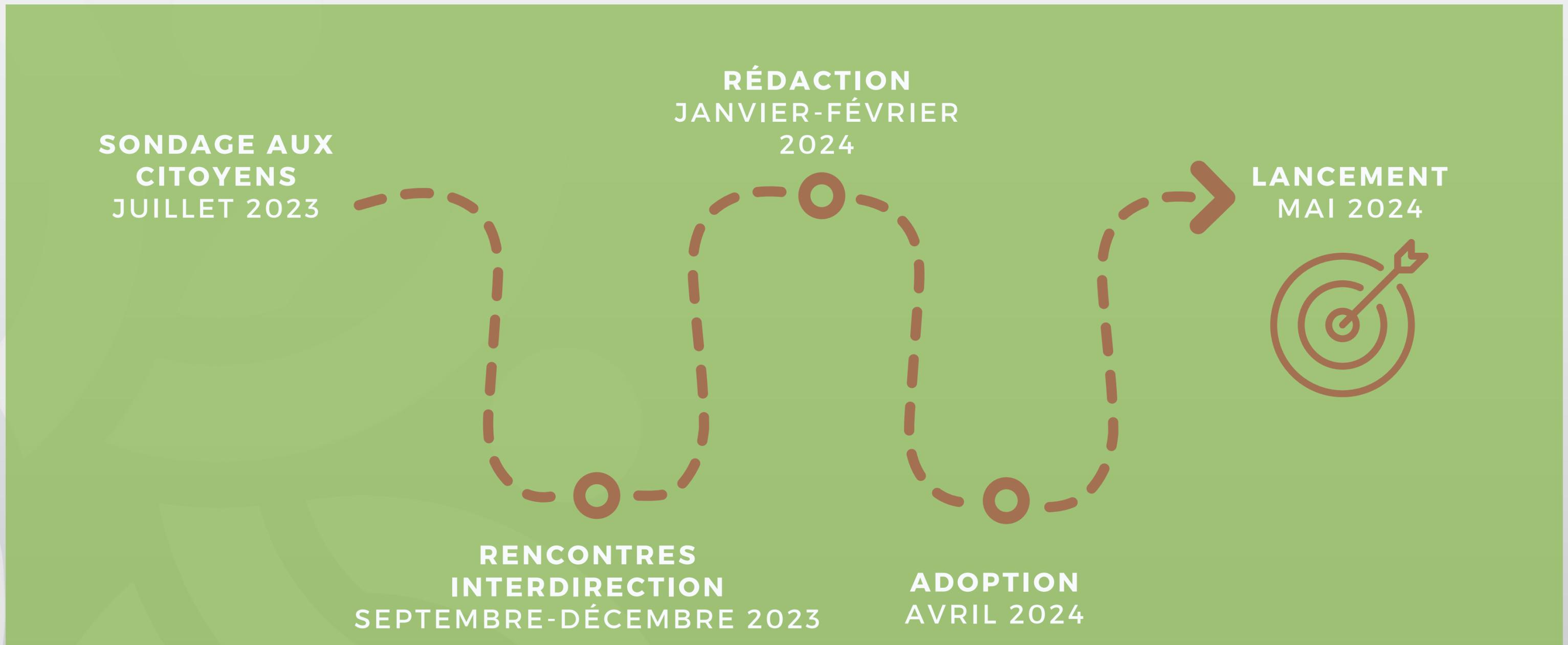


Pourquoi une politique à Magog ?

- **Adaptation aux changements climatiques :** canicules et inondations
- **Qualité de vie des citoyens :** santé mentale et physique
- **Retombées économiques :** activités récréotouristiques et signature paysagère
- **Meilleure concertation des équipes municipales**
- **Avis des experts :** règle du 3-30-300
 - 3 arbres autour de la résidence
 - 30 % de canopée
 - 300 mètres d'un parc végétalisé



Étapes de mise en œuvre



Bref retour

Sondage aux citoyens



- 90 % trouvent qu'il manque d'arbres dans les espaces publics
- 75 % sont favorables à un resserrement strict sur l'abattage d'arbres
- 60 % trouvent qu'il manque d'arbres dans leur quartier
- 40 % trouvent qu'il manque d'arbres sur leur terrain
- Les citoyens veulent majoritairement plus d'arbres dans les parcs, les stationnements et en bordure des pistes cyclables et voies de circulation.
- Principales motivations : embellir le milieu de vie et réduire les îlots de chaleur

Bref retour

Sondage aux citoyens



Lieux les plus souvent nommés pour de la plantation :

1. Plage des Cantons
2. Pointe Merry
3. Stationnement Cabana
4. Rue Sherbrooke
5. Parcs pour enfants ou avec jeux d'eau (Parcs de l'Est, des Braves, des Hautes-Sources, Horan)
6. Écoles

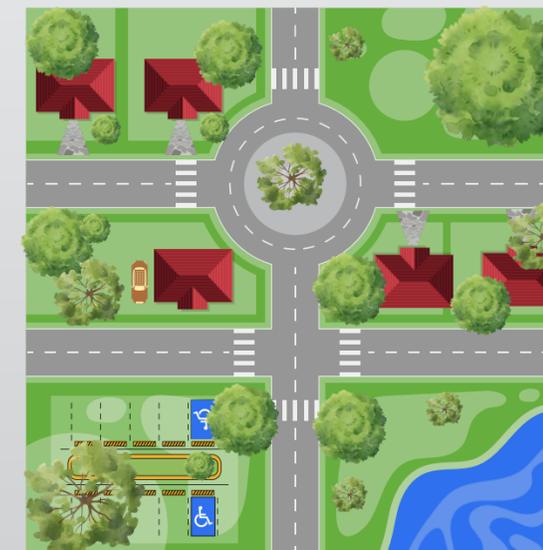
Qu'est-ce que l'indice de canopée ?

- Mesure de la couverture végétale, c'est-à-dire le nombre d'arbres.
- Point de départ pour établir un diagnostic de la santé environnementale des villes en estimant l'étendue et la qualité de leurs espaces verts.
- Permet aux planificateurs urbains et aux décideurs politiques de mieux suivre les progrès dans la création de parcs et de zones boisées.

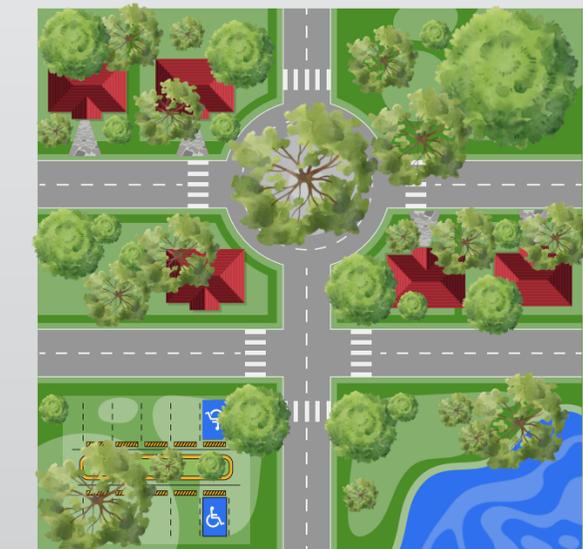
Indice **très faible**



Indice **faible**



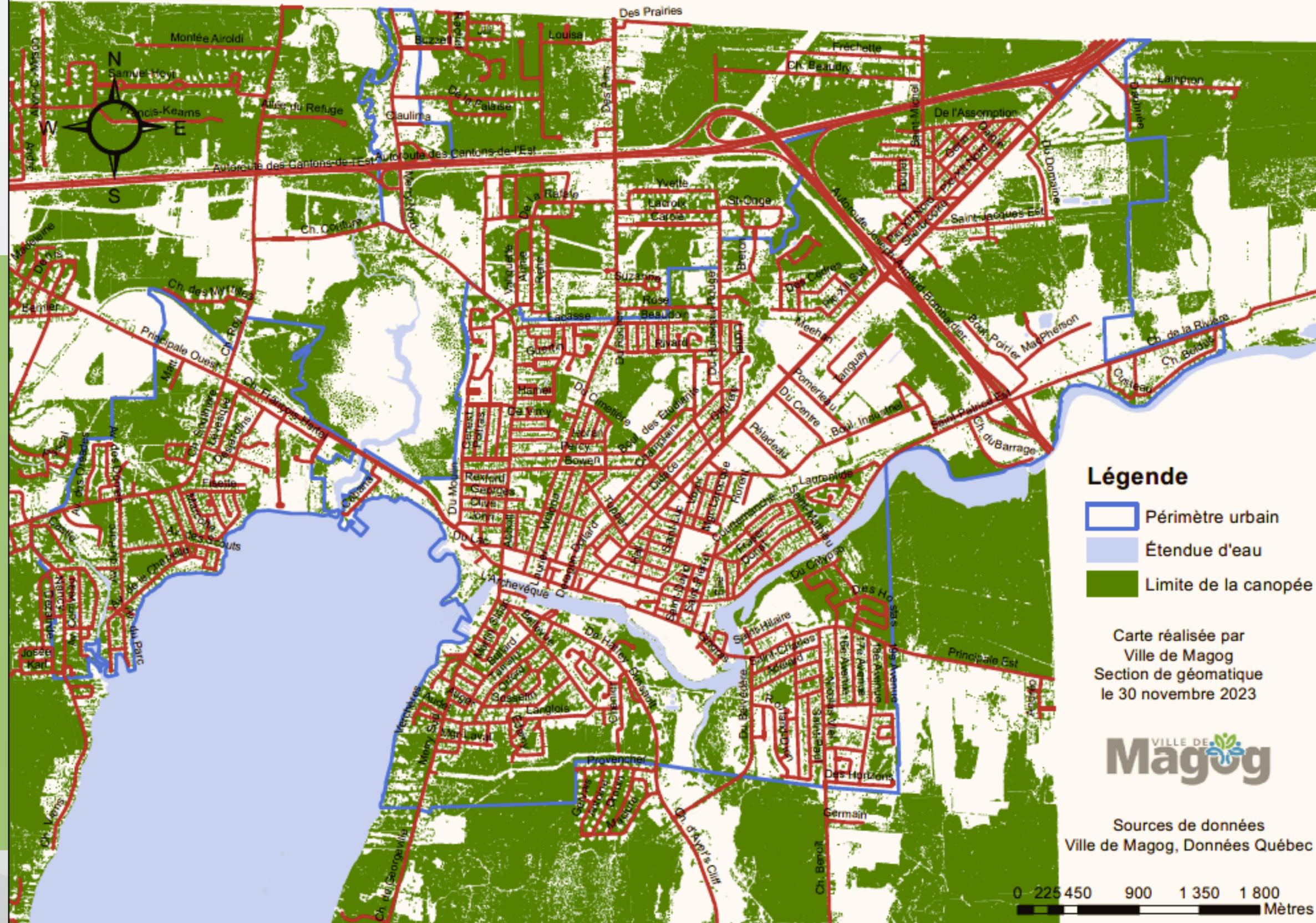
Indice **élevé**



Indice **très élevé**

Indice de canopée à Magog

28%



Les arbres urbains

Services

- Lutte aux îlots de chaleur
- Qualité de l'eau
- Qualité de l'air
- Séquestration du carbone
- Biodiversité
- Embellissement

Menaces

- Changements climatiques
- Insectes ravageurs et maladies
- Pollution
- Mauvaises pratiques d'entretien
- Développement urbain
- Vandalisme et abattage illégal



Notre vision



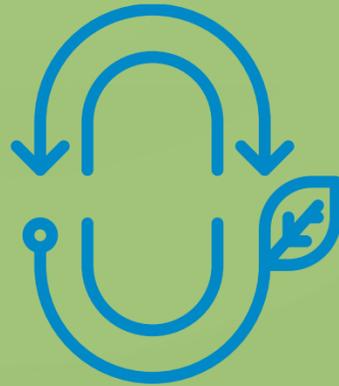
Ensemble, construisons un Magog vert et équitable, où les générations actuelles et futures bénéficieront de la richesse naturelle de notre patrimoine arboré.



Les objectifs

Horizon
2030

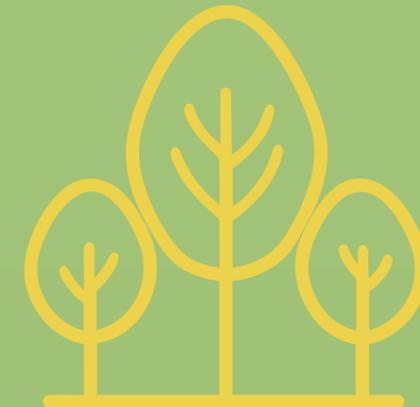
ZÉRO PERTE
NETTE



AUGMENTER L'INDICE DE
CANOPÉE MOYEN À 30%
EN PÉRIMÈTRE URBAIN



DIVERSIFIER LA
CANOPÉE URBAINE



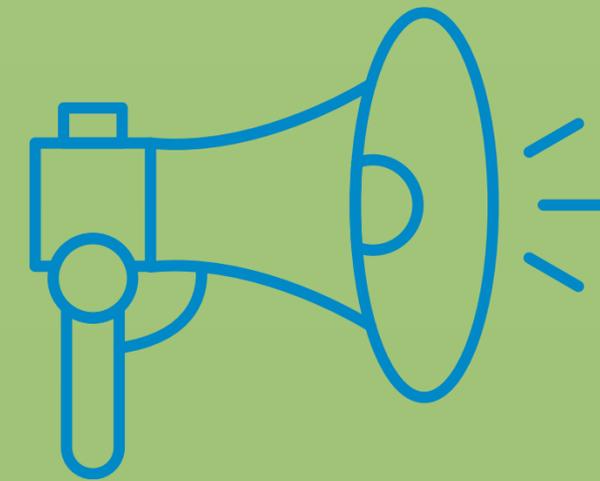
Les actions



RÈGLEMENTATION



PLANTATION



SENSIBILISATION

Agir, l'affaire de tous



VILLE



CITOYENS



PROMOTEURS



COMMERÇANTS

La Ville



Replanter selon un ratio 1:3 (arbres isolés) ou 1:1 (boisés) lors d'un abattage public

Poursuivre et bonifier les programmes de distribution d'arbres

Planter dans les zones prioritaires du plan de verdissement

Soutenir les initiatives communautaires de plantation

Inclure la plantation pour toutes constructions ou réfections d'infrastructures municipales

Créer un guide citoyen des bonnes pratiques de l'arbre

Favoriser une diversité horizontale, verticale et génétique d'arbre

Promouvoir la conservation volontaire des boisés

Développer une programmation d'activités sur l'arbre

Ajouter des mesures de protection ou de conservation pour les boisés d'intérêts, les peuplements matures ou les arbres remarquables

Exiger des mesures de protection pour les arbres susceptibles d'être endommagés sur un chantier de construction

Les citoyens



Respecter le nombre minimal d'arbre sur son terrain

Diminution de l'espace de dégagement autour des bâtiments

Les promoteurs



Exiger la conservation ou la plantation d'arbres en bordure de rue pour toutes nouvelles rues construites

Exiger une compensation pour les arbres abattus dans le cadre de travaux de construction d'infrastructures

Les commerçants



Améliorer le verdissement dans les nouveaux stationnements de grande envergure

Respecter le nombre minimal d'arbre sur son terrain

Projets 2024

- Plantation d'une micro-forêt au centre-ville
- Plantation d'arbres
- Distribution d'arbres gratuits
- Inventaire des arbres publics
- Élaboration du plan de verdissement
- Révision réglementaire



RAPPEL : Infractions

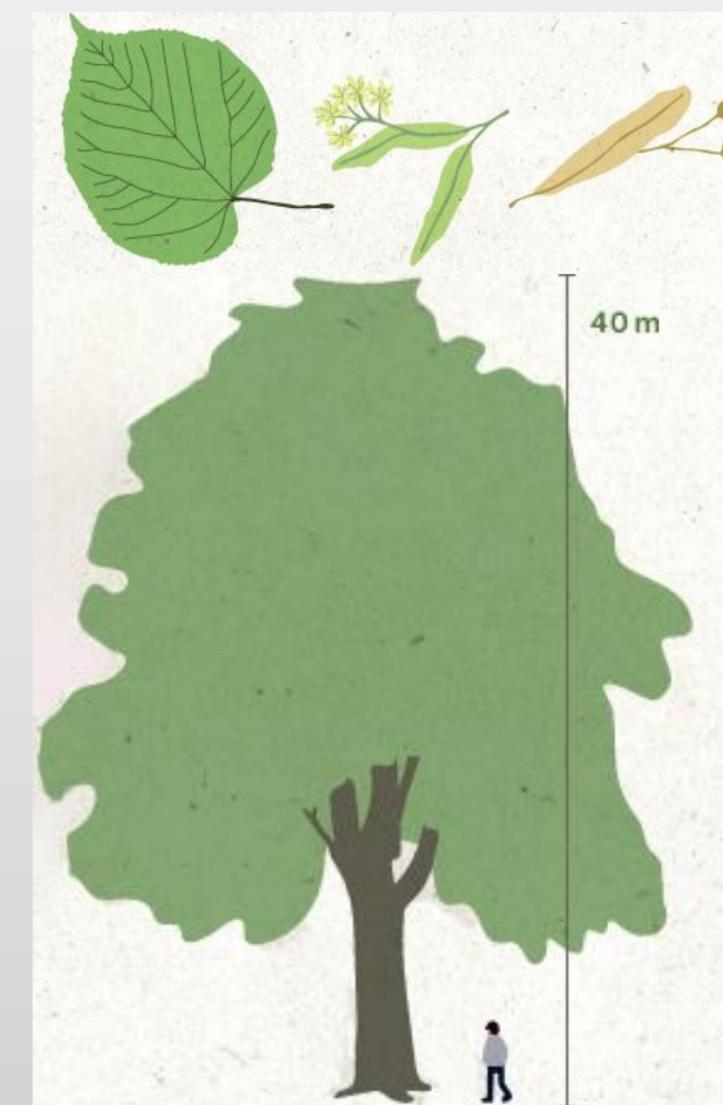
**** Tous abattages nécessitent un permis ****

Catégorie	Montants antérieurs	Montants en vigueur
Amende de base	500\$	2 500\$
Abattage sur superficie <1ha	<ul style="list-style-type: none">• minimal/arbre : 100\$• maximal/arbre : 200\$• maximal : 5 000\$	<ul style="list-style-type: none">• minimal/arbre : 500\$• maximal/arbre : 1 000\$• maximal : 15 000\$
Abattage sur superficie >1ha	<ul style="list-style-type: none">• minimal/ha déboisé : 5 000\$• maximal/ha déboisé : 15 000\$	<ul style="list-style-type: none">• minimal/ha déboisé : 15 000\$• maximal/ha déboisé : 100 000\$



Le Tilleul, notre arbre emblème

- Espèce naturellement abondante dans la région
 - Ramener la nature en ville
- Tolérant au milieu urbain
 - Avenir de la canopée en ville
- Feuillage crée un ombrage important
 - Lutte aux îlots de chaleur
- Biodiversité
 - Insectes pollinisateurs
 - Nidification et abri pour oiseaux et mammifères





Le meilleur moment
pour planter un arbre
était il y a vingt ans.
Le deuxième est
maintenant

POLITIQUE DE L'ARBRE

